



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h45'.

44 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Claude EMONTS, Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Jean-Géry GODEAUX, Mme Christine DEFRAIGNE, Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mme Corinne WEGIMONT, M. Pierre GILISSEN, Mmes Fatima SHABAN, Brigitte ERNST de la GRAETE, M. Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, Roland LEONARD, Mme Diana NIKOLIC, MM. Hassan BOUSETTA, Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, M. Mehmet AYDOGDU, Mme Véronique DE KEYSER, M. Michel PETERS, Mmes Nathalie FRISSE, Géraldine BLAVIER, M. Raoul HEDEBOUW, MM. Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppe MANIGLIA, Mmes Audrey NEUPREZ, Sarah SCHLITZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

5 membres sont absents : M. Gilles FORET, Mme Marie-Claire LAMBERT, M. Benoit DREZE, Mme Anne DELVAUX, M. Sébastien BOVY,

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27 et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend une interpellation de M. Quentin LE BUSSY à propos du mouvement de grève, problèmes à l'IILE ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW à propos du soutien de la Ville aux pompiers de Liège ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(MM. Gilles FORET et Sébastien BOVY et Mme Marie-Claire LAMBERT entrent en séance : 47 présents).

Entend une interpellation de Mme Diana NIKOLIC à propos des risques de crues de la Meuse ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE à propos des suites pour le TADAM ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE à propos de l'avenir des associations actives dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Mehmet AYDOGDU à propos de la reconnaissance de l'immigration ainsi que la réponse de M. Jean Pierre HUPKENS.

Entend une interpellation de MM. Mehmet AYDOGDU et Guy KRETTELS à propos du bon usage des lieux de culte ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. Gilles FORET à propos de la Politique immobilière de bureaux à Liège ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE à propos de l'avenir du jardin Botanique de Liège ainsi que la réponse de MM. André SCHROYEN et Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Bénédicte HEINDRICHS à propos de l'avenir de l'Hôtel Alliance ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON à propos des sanctions administratives communales ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Décide d'adhérer au marché public ouvert lancé par la société anonyme de droit public « ASTRID » ayant pour objet d'offrir du matériel agréé aux services de secours et de sécurité devant s'inscrire dans le réseau A.S.T.R.I.D. afin d'acquérir et de faire procéder à l'installation d'une passerelle de radiocommunication qui partira des cours et tribunaux vers le réseau A.S.T.R.I.D.

3.

Fixe le nombre d'emplois vacants dans le cadre de la mobilité réservée aux aspirants Inspecteurs – fixe le choix du mode de sélection.

4.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

- 1 rue Auguste Buisseret :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°40, sur une distance de 6 mètres.
 - suppression du stationnement, existant le long des immeubles à numérotation impaire.
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant, le long des immeubles à numérotation paire, depuis le carrefour formé avec la rue Lesoine et jusqu'au carrefour formé avec la rue Varin.
 - limitation du stationnement dans le temps.
 - interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n^{os} 46 et 48, sur une distance de 12 mètres.
- 2 rue Kinet :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°27, sur une distance de 6 mètres.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°13, sur une distance de 6 mètres.
- 3 quai Saint-Paul de Sinçay :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°96, sur une distance de 6 mètres.
- 4 rue Salvador :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°58, sur une distance de 6 mètres, en prolongement de celui existant à hauteur de l'immeuble n°60, pour les porter à une distance de 12 mètres.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

- 5 rue de la Chaudronnerie :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°47, sur une distance de 5 mètres.
- 6 place Saint-Jacques :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°24, sur une distance de 6 mètres.
- 7 avenue Rogier :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 18, sur un distance de 6 mètres.
- 8 rue de la Commune :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n^{os} 25-23, sur un distance de 6 mètres.
- 9 impasse du Gué :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n° 9, perpendiculairement à l'axe de la chaussée.
- 10 rue Bagolet :
suppression des emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, existant à hauteur des immeubles n^{os} 25 et 27, sur une distance de 12 mètres.
- 11 place Saint-Paul :
interdiction de stationnement, à l'opposé de la cathédrale, après les emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, situés perpendiculairement à l'axe de la chaussée, le long du terre-plein central, sur une longueur de 10 mètres.
- 12 rues de la Forêt et de Rabosée :
d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté ministériel visant à la restauration de la priorité de droite rues de la Forêt et de Rabosée, dans le tronçon compris entre le carrefour avec la rue de la Xhavée et le carrefour avec la rue Bois-la-Dame inclus, soumis par le Service public de Wallonie, Direction des routes de Liège.

5.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative au remboursement des frais d'un déplacement dans le cadre de la participation au séminaire relatif à la « Nécessité d'une nouvelle coopération décentralisée, regards croisés sur le cas du Maroc et de la Belgique », le 26 septembre 2013 à l'Hôtel de Ville de BRUXELLES

6.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative au remboursement des frais d'un déplacement à Nancy, dans le cadre de réunion du Comité Directeur de la « Coalition européenne des Villes contre le Racisme ».

7.

Abroge la délibération du Conseil communal du 09/09/2013 relative l'organisation de la manifestation « La Nocturne des Coteaux de la Citadelle » le 5 octobre 2013 – approuve le nouveau texte de la convention définissant les modalités d'organisation de ladite manifestation, entre la Ville et l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., et une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

8.

Décide d'octroyer à la « Fondation TADAM » une subvention direct opérateur complémentaire, financée par le Service Public Fédéral Intérieur, pour l'organisation de la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine.
La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

9.

Décide :
- d'adopter le texte de la convention pour 2013 entre la Ville et la « Fondation TADAM », pour la contribution à l'actualisation du Plan Stratégique en matière de Drogues,
- d'octroyer à la « Fondation TADAM » un subside d'encouragement, financé par le Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.
La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

10.

Décide :
- d'adopter le texte de l'avenant n°1 pour 2013 au contrat de gestion, passé par délibération du 23 juin 2008, entre la Ville et la Fondation TADAM, pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement par diacétylmorphine,
- d'octroyer à la Fondation TADAM une subvention directe opérateur pour l'organisation de la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de « traitement assisté par diacétylmorphine » financée par le Service Public Fédéral Santé.
La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

11.

Adopte le texte de l'avenant à la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'A.S.B.L. « LIEGE-ENERGIE», place du Marché, 2 à 4000 LIEGE, dans le cadre de la convention « Ville durable 2013 – Projet « Activation du Fonds de Réduction du Coût de l'Energie ».

12.

Décide de conclure une convention en vue du règlement à l'amiable du dédommagement des frais encourus par la fourniture de documents présentant un vice caché.

13.

Décide de souscrire, pour les années 2014, 2015 et 2016, à des services informatiques pour la mise en place de la nouvelle messagerie à destination des services administratifs de la Ville ainsi que pour le pôle administratif de l'Instruction publique dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

M. l'Echevin FIRKET

14.

Décide de marquer son accord sur l'octroi d'une garantie au bénéfice de la S.A.D.P. « Société Développement Liège Guillemins ».

15.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2011 de la Fabrique d'église Sainte-Croix.
2. Le budget afférent à l'exercice 2012 de la Fabrique d'église Saint-Remacle.
3. Le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur (Angleur)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
 3. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
 4. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney
 5. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 6. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
 7. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
 8. de la Fabrique d'église Saint-Remacle

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

4. Le budget afférent à l'exercice 2013 de la Fabrique d'église Saint-Remacle.
5. La 1ère modification budgétaire 2013 de la Fabrique d'église Saint-Louis.

16.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L.« COPAREYE », relative à la gestion de la « Côparèye ».

17.

Décide d'approuver la cession de bail commercial du 27/08/2009 relatif à l'immeuble sis place du Marché, 5-7 à 4000 LIEGE, cadastré 1ère division, section B, n°722b au profit de la société S.A. MAKART BOISSONS.

18.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure de classement du monument funéraire de Walthère Frère-Orban- avis favorable sur cette proposition de classement.

19.

Décide d'acquérir un immeuble de commerce sis rue Puits-en-Sock, 30/32 à 4020 Liège pour cause d'utilité publique (réhabilitation de l'îlot Surlet/Puits-en-Sock).

20.

Vente publique, avec faculté de réméré, d'un immeuble de caractère , rue des Célestines, 14- retrait de l'affectation à l'utilité publique du bien.

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 3 voix contre et 11 abstentions.

21.

Décide d'acquérir un immeuble sis rue Saint-Séverin 126 à 4000 Liège pour cause d'utilité publique.

22.

Approuve la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 du CPAS de Liège.
La délibération est adoptée par 36 voix pour, 11 voix contre et 0 abstention.

Mme l'Echevin YERNA

23.

Décide d'acter la modification des programmes communaux d'actions en matière de logements 2009-2010 et 2012-2013, et plus précisément le glissement des subsides affectés à l'A.I.S « LIEGE LOGEMENT » pour la création de deux logements d'insertion rue de la Scierie n° 38 à 4000 Liège dans le cadre du programme communal d'actions 2009-2010 et à l'ASBL HABITAT SERVICE pour la création de six logements d'insertion rue des Anglais 29 dans le cadre du programme communal d'actions 2012-2013.

24.

Adopte la convention entre la Ville et la Filiale Immobilière Publique de Liège SCRL relative à la requalification du quartier de Droixhe – octroie une subvention pour 2013 à la Filiale Immobilière Publique de Liège SCRL dans le cadre de la convention «VILLE DURABLE 2013 » de la Politique Fédérale des Grandes Villes.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. l'Echevin HUPKENS

25.

Décide d'adopter la réglementation de droit de reproduction des visuels des collections muséales de la Ville.

26.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure pour la mise en dépôt temporaire au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège d'un ensemble d'œuvres d'art.

27.

Décide :

- d'accepter la donation du Docteur HARDY et Mme Françoise WEISS-UHLMANN à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité des donateurs.

28.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Kinga et M. Anatoly STOLNIKOFF à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Grand Curtius
- de rendre hommage à la générosité des donateurs.

29.

Décide :

- d'adopter le texte de l'avenant à la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «LES ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN», signée en date du 23 décembre 2009, concernant la mise à disposition de locaux pédagogiques situés dans le Musée Grand Curtius (Quai de Maestricht 13 à 4000 LIEGE), dans le Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain et le Cabinet des Estampes et des Dessins (Parc de la Boverie 3 à 4020 LIEGE)
- d'octroyer un subside indirect classique à ladite A.S.B.L., résultant de la mise à disposition gratuite d'un espace de travail dans des musées communaux.

M. l'Echevin SCHROYEN

30.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de dépenses relatives à trois créances dues et portant sur l'octroi des prix relatifs au "Concours Accessibilité et Architecture 2013".

M. l'Echevin sollicite l'urgence aux membres du conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit de :

- d'adopter l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Liège et l'ASBL « BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PROVINCE DE LIEGE » relative au soutien à l'initiative « Actions pauvreté » du 01/01/2013 au 31/12/2013, approuvée par la délibération du 12 novembre 2013 (point 93)
- de modifier des conditions d'octroi de la subvention directe opérateur.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

31.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité pour l'impression et la préparation à l'envoi d'une brochure d'information destinée aux seniors et aux familles relative aux activités organisées par le « Service Animations Seniors » et le « Service intergénérationnel », pour une période de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

M. l'Echevin STASSART

32.

Adopte la convention à conclure avec l'ASBL « CONSEIL SOCIAL DE LA HAUTE ECOLE DE LA VILLE DE LIEGE », relative à la gestion, par l'ASBL, des fonds disponibles pour les besoins sociaux des étudiants.

33.

Décide de passer un marché de services, réparti en 5 lots, par procédure d'adjudication ouverte avec publicité européenne, ayant pour objet les transports et l'organisation de voyages pédagogiques vers diverses destinations à l'étranger en février 2014, destiné à l'enseignement communal – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

34.

Adopte la 4ème modification apportée à la convention-cadre entre le pouvoir organisateur du service de promotion de la santé à l'école de l'Instruction Publique de la Ville et le pouvoir organisateur de l'enseignement fondamental et secondaire communal liégeois permettant l'intervention du Service PSE dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire de la Ville.

35.

Adopte, pour la Haute Ecole de la Ville de Liège, des pré-requis nécessaires à la poursuite des études (année académique 2013-2014).

36.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements de l'enseignement communal.

37.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements de l'enseignement communal.

38.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements de l'enseignement communal

39.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative à l'acquisition de matériel audiovisuel pour une école de l'enseignement communal.

40.

Prend connaissance de la décision du Collège communal du 06.12.2013 autorisant M. le Directeur financier à procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative à l'acquisition de peinture pour une école de l'enseignement communal, en application de l'article 60§2 du Règlement général de la Comptabilité communale.

41.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense portant sur une facture relative à la commande d'une fourniture de parapharmacie pour les crèches le 31 mars 2013.

M. l'Echevin LEONARD

42.

Décide de prendre connaissance de la décision du Collège communal de faire procéder au paiement des diverses factures relatives aux connexions par fibres optiques de divers bâtiments communaux.

43.

Décide de prendre connaissance de la décision du Collège communal de faire procéder au paiement des diverses factures relatives à la mise à disposition de lignes internet pour les conseillers communaux.

44.

Décide d'approuver le placement d'un distributeur de boissons chaudes, d'un distributeur de boissons froides et de confiseries à l'Espace Guillemins, rue des Guillemins 26 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché d'approvisionnement en eau, boissons, café et snacks.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

45.

Décide de modifier le contrat issu du marché en cours d'exécution relatif à l'entretien, le dépannage et la surveillance des systèmes de télégestion et de télécommande de marque HONEYWELL de 90 installations de chauffage de la Ville - arrête le texte de l'avenant n°3 appelé à fixer les droits et obligations des parties.

46.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la démolition du bâtiment hors parking souterrain, et aménagement de la dalle et des abords en deux tranches au Théâtre de la Place, place de l'Yser à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite des subsides du Service Public de Wallonie (S.A.R.).

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention.

47.

Décide de procéder par voie d'adjudication publique pour la passation d'un accord-cadre conjoint entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) pour la réalisation de prestations de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles – fixe des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges - arrête le texte de la convention à conclure entre les parties.

48.

Décide d'approuver la réalisation de l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires générant une majoration du coût de l'entreprise apportés au projet initial des travaux de Construction d'une patinoire communale dans le quartier Longdoz, rue Armand Stouls, 4020 LIEGE. – Lot 1 Gros œuvre, techniques et parachèvement (avenant 3).

49.

Décide d'approuver la réalisation l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires générant une majoration du coût de l'entreprise rapportés au projet initial des travaux de travaux de scénographie à effectuer dans le bâtiment classé de la Société libre d'Emulation, sis place du XX Août 16, 4000 LIEGE et de ses extensions en vue d'y installer le Théâtre de la Place (avenant 3).

50.

Décide d'adopter le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. « BRESSOUX SPORT CULTURE ASBL CENTRE SPORTIF LOCAL (CSL) » relative à la mise à disposition précaire du lieu-dit « La Cour Jacquet » sis à 4000 LIEGE - octroie une subvention indirecte classique à ladite l'A.S.B.L. résultant de cette mise à disposition pour l'année 2013.

51.

Décide d'adopter le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'association « THEATRE ARLEQUIN » relative à la mise à disposition précaire d'une partie du bâtiment rue Rutzhiel 3 à 4000 LIEGE – octroie une subvention indirecte classique à l'association « THEATRE ARLEQUIN », pour l'année 2013 résultant de cette mise à disposition.

52.

Décide d'abroger au 31 décembre 2013 sa délibération du 26 octobre 2009 arrêtant à partir du 1er janvier 2010, les prix applicables aux prestations et fournitures effectuées par le Département des Travaux, Environnement et Propreté – décide de fixer, à partir du 1er janvier 2014, des prix applicables aux prestations et fournitures effectuées par le Département des Travaux, à la demande et au profit de particuliers, de personnes physiques ou morales ou de personnes de droit public.

53.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder au paiement en exécution d'une demande de remplacement de pare-brise au bénéfice d'un véhicule du Parc Automobile dépendant du Service de la Maintenance des Espaces publics - Département des Travaux.

54.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder au paiement de diverses factures en exécution d'entretiens et de réparations au bénéfice de véhicules PEUGEOT du Parc Automobile du Service de la Maintenance des Espaces publics – Département des Travaux.

55.

Décide de passer un marché par voie d'appel d'offres ouvert pour la location de 15 véhicules pour une durée déterminée de 48 mois prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

La délibération est adoptée par 37 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

M. l'Echevin sollicite une urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit de:

- passer, par voie d'adjudication ouverte, un accord-cadre d'une durée déterminée prenant fin au 31 décembre 2016, pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature - fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges.

[montant estimé du marché : 1.800.000,00 EUR (un million huit cent mille euros)

T.V.A.C. - article 421/73160/14/.. des exercices 2014 à 2016]

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

M. le DIRECTEUR GENERAL

56.

Vote sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme
Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 19 décembre 2013 ;
2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)
Ordre du jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire du 16 décembre 2013;
3. NEOMANSIO
Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2013;
4. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2013;
5. Centre Hospitalier régional de la Citadelle (C.H.R.)
Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du 20 décembre 2013;
6. Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)
La délibération est adoptée par 46 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013;
7. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 décembre 2013;
8. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013;
9. Association intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013 ;
10. ECETIA Intercommunale
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 17 décembre 2013 ;

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

11. ECETIA Finances

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

12. SPI

Ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;

13. Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO)

Ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013

QUESTION ORALE

Entend une question orale de Mme Sarah SCHLITZ à propos d'un hommage à Nelson MANDELA par une installation dans l'espace public ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question orale de M. Guy KRETTELS à propos du raboutage du Plan de Cohésion sociale par la Région wallonne. Celui-ci ne sollicite pas de réponse étant donné qu'il l'a reçu lors des débats de ce Conseil.

Entend une question orale de M. Michel de LAMOTTE relative à un contrôle d'identité sur des personnes qui s'enquerraient de l'état de santé de deux sans abris ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question orale de Mme Christine DEFRAIGNE à propos de la fourniture des langes dans les crèches communales liégeoises ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

--- **La séance est levée à 22h25'**

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE.

Willy DEMEYER.